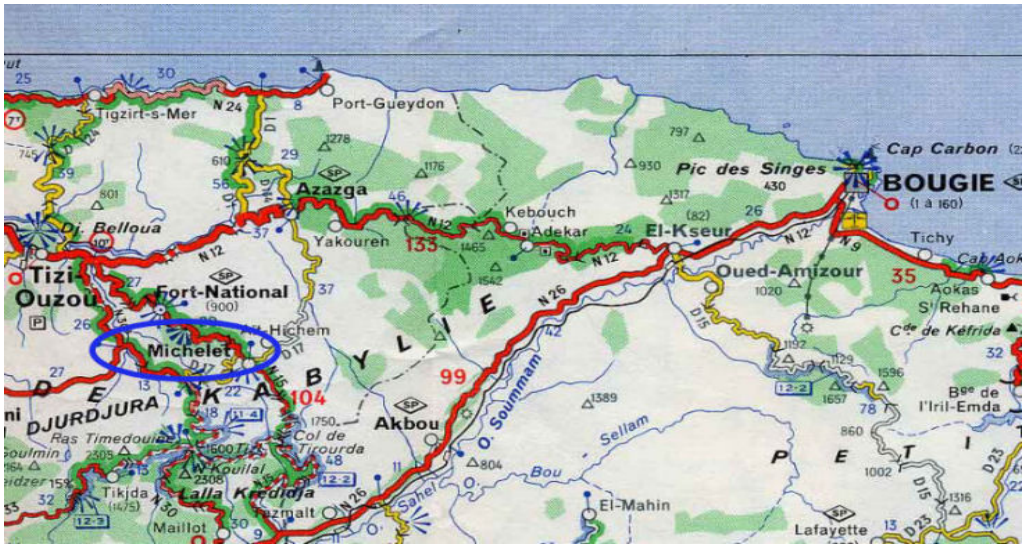
MICHELET

Aïn-El-Hammam.

Commune de Kabylie, située à 45 km au Sud-est de TIZI-OUZOU et à 95 km au Nord-est de BOUIRA. Elle s'étend en majeure partie sur le territoire de l'ancestrale tribu (âarch) des AÏT-MENGUELLAT.



Climat méditerranéen avec été chaud

Relief

La ville est située sur le versant nord du DJURDJURA, à 1080 mètres d'altitude. Les villages de la commune de MICHELET sont bâtis à flanc de montagne, jusqu'à 1800 mètres d'altitude.

***Guide Bleu Hachette* (1955) précise : « D'ALGER à MICHELET et au col de TIROURDAT 150 km – MICHELET station estivale et hivernale à 1080 mètres d'altitude. Commune mixte du DJURDJURA qui compte 81700 habitants.**
PANORAMA qui peut rivaliser avec celui de FORT NATIONAL. C'est de MICHELET qu'on voit le mieux le point culminant du DJURDJURA, LALLA KHEDIDJA. A droite, groupe imposant des sommets de l'ABOUKER ; plus loin massif de l'HAÏZER ; à gauche, crêtes moins élevées et escarpements de l'AZEROU N'TIDJER.

Toponymie

Le nouveau nom d'AÏN-EL-HAMMAM est un toponyme composé, issu pour la base du mot « aïn », de l'arabe algérien *aïn*, signifiant « source » et correspond pour le composant en arabe « el hammam » au mot « thermes » ; le nom complet de la commune signifie donc « source des thermes ».

Période française 1830 -1962

Le centre de population d'AÏN-EL-HAMMAM prend le nom de MICHELET par décret du 8 novembre 1887.
Il est érigé en commune par arrêté du 8 novembre 1956 (avec le centre municipal de TAOURIT MENGUELLET), dans le département de Grande-Kabylie.

Village créé en 1881 dans le département d'Alger, se situe au versant nord de Djurdjura à 1 250 mètres d'altitude - appelé MICHELET en hommage à l'historien Jules Michelet (1798-1874).

Jules MICHELET

Jules MICHELET est né le 21 août 1798 à Paris et mort le 9 février 1874 à Hyères. C'est un historien français.

« Jules MICHELET naît dans une famille aux traditions protestantes. Son père est un maître-imprimeur, ruiné par les ordonnances de Napoléon contre la presse et emprisonné pour dettes impayées. Sa mère, Angélique Constance Millet, est originaire d'une famille paysanne de Renwez, un village des Ardennes.
Initié par son père au travail de l'imprimerie, Jules a eu la possibilité d'entrer à l'Imprimerie impériale où une place lui était offerte.

Cependant, son père refusa, préférant s'imposer des sacrifices pour l'envoyer étudier au lycée Charlemagne. Jules y poursuit des études de lettres et est reçu à l'agrégation des lettres le 21 septembre 1821.

Il est nommé professeur d'histoire au collège Rollin. Il se marie peu après, en 1824.



Biographie :

Cette période est des plus favorables pour les érudits et les hommes de lettres en France, et MICHELET a de puissants appuis en Abel-François Villemain et Victor Cousin, entre autres. Bien qu'il ait des idées politiques fermes que lui a transmises son père — un républicanisme fervent teinté de romantisme libre-penseur —, il est d'abord et avant tout un homme de lettres et un enquêteur sur l'histoire du passé. Il appartient à cette école qui pense que l'histoire doit être avant tout un cours d'enseignement philosophique, et ses premiers ouvrages sont des manuels scolaires destinés, en premier lieu, à ses élèves. Il publie tout d'abord Tableau chronologique de l'histoire moderne de 1453 à 1739 en 1825, puis Tableaux synchroniques de l'histoire moderne de 1453 à 1648 en 1826. Son ouvrage suivant, Précis d'histoire moderne, publié en 1827, est un livre solide et soigné, meilleur que tout ce qui est paru auparavant, écrit dans un style sobre et néanmoins captivant. La même année, il est nommé maître de conférences à l'École normale.

Les événements de 1830, qui portent au pouvoir ses professeurs Abel-François Villemain et François Guizot, permettent à MICHELET d'obtenir une place aux Archives nationales ainsi que le titre de professeur suppléant de Guizot à la Faculté des Lettres de Paris. Cela lui donne accès à une riche documentation historique et lui permet d'étayer et d'approfondir ses idées.

En 1831, son Introduction à l'histoire universelle se démarque des ouvrages précédents par le style. Elle met en évidence ses capacités de synthèse et son talent d'écrivain, ainsi que ses étranges qualités de visionnaire qui font réfléchir, mais qui le rendent aussi moins digne de confiance en tant qu'historien. Il y expose sa vision de l'histoire comme un long combat de la liberté contre la fatalité.

Peu après, il commence son œuvre majeure, l'Histoire de France, qui va l'occuper pendant les trente années suivantes. Il accompagne cette production de nombreux autres livres, surtout d'érudition, tels que :

- **les *Œuvres choisies de Vico* (1835, 2 volumes), en particulier une traduction libre de *Scienza nuova* de Giambattista Vico de 1744 sous le titre : *La Science nouvelle, ou Principes de la philosophie de l'Histoire*, avec une biographie de l'auteur ;**
- **les *Mémoires de Luther écrits par lui-même* que Michelet traduisit et mit en ordre (1835) ;**
- **les *Origines du droit français* (1837) ;**
- ***Histoire romaine : république* (1839) ;**
- ***Le Procès des Templiers* (1841), second tome en 1851.**

Ces ouvrages, et principalement les *Origines du droit français*, sont écrits dans la première manière de MICHELET, c'est-à-dire dans un style concis et énergique, capable de donner relief aux sujets les plus arides et de revivifier le passé. Il dit de lui-même : « Augustin Thierry avait appelé l'histoire narration ; Guizot, analyse ; je l'appelle résurrection ».
1838 est une année très importante dans la vie de MICHELET. Il est dans la plénitude de ses moyens, ses études ayant nourri chez lui son aversion naturelle envers les principes d'autorité et les pratiques ecclésiastiques, et à un moment où l'activité accrue des jésuites suscite une inquiétude réelle ou feinte, il est nommé à la chaire d'histoire au Collège de France. Assisté de son ami Edgar Quinet, il commence une violente polémique contre cet ordre impopulaire et les principes qu'il représente, polémique qui range leurs conférences, surtout celles de MICHELET, parmi celles qui avaient à l'époque le plus de succès. Les textes de ses conférences, plus religieuses qu'historiennes ou littéraires, parurent dans trois livres, où il dénonçait la trahison de l'Église romaine face au peuple :

- **en 1843, *Des jésuites* en collaboration avec Edgar Quinet ;**
- **en 1845, *Du prêtre, de la femme, de la famille* ;**
- **en 1846, *Le peuple*.**

Ces livres ne sont pas encore empreints du style apocalyptique qui, en partie emprunté de Lamennais, caractérise les derniers ouvrages de MICHELET, mais ils contiennent en prémices la presque totalité de son curieux credo éthique, politique et religieux – un mélange de romantisme, appuyé par les arguments les plus excentriques et par une grande éloquence.



Château de Vascœuil dans l'Eure, où Michelet passa une partie de sa vie.

Le clergé fut assez puissant pour faire interdire ses cours, et sa carrière publique en fut définitivement brisée, puisqu'il ne récupéra jamais son professorat.

Lors de la révolution de 1848, MICHELET, au contraire de nombreux autres hommes de lettres, n'accepte pas d'entrer dans la vie politique active, bien que l'occasion lui en soit offerte. Les débordements de cette révolution, les tirs de la troupe sur le peuple notamment, le convainquent que la démocratie ne sera possible que lorsqu'une foi sera définie et enseignée à l'ensemble des citoyens.

Il se consacre avec plus de force à son travail littéraire. Outre la reprise de sa grande *Histoire de France*, momentanément interrompue au sixième volume au règne de Louis XI, il entreprend et termine, pendant les années qui séparèrent la chute de Louis-Philippe et l'établissement définitif de Napoléon III, une enthousiaste *Histoire de la Révolution française*.

En 1849, il se marie avec Athénaïs Mialaret, fille du secrétaire de Toussaint Louverture, femme douée de certaines aptitudes littéraires, et aux sympathies républicaines, qui semble avoir davantage stimulé ses capacités.

Le coup d'État de Napoléon III a pour conséquence de resserrer le contrôle des voix qui critiquent le clergé et la royauté. Ainsi, une décision ministérielle d'avril 1852 destitue MICHELET de son cours au Collège de France, ainsi que ses deux collègues et amis Edgar Quinet et Adam Mickiewicz. De même, refusant de prêter serment à l'Empire, il perd sa place aux Archives. De la mi-1852 à octobre 1853, il vit à Nantes, dans la propriété de la Haute-Forêt, tout près du boulevard qui porte aujourd'hui son nom, où il est en contact avec les milieux républicains, en particulier avec Ange Guépin. Il poursuit son histoire de la Révolution française jusqu'à la chute de Robespierre. En octobre 1853, les MICHELET partent pour quelques mois en Italie, puis reviennent à Paris.

Alors que la rédaction de sa grande œuvre historique se poursuit, une foule de petits livres assez surprenants l'accompagnent et la diversifient. Parfois, il s'agissait de versions plus étendues de certains passages, parfois de ce qu'on peut appeler des commentaires ou des volumes d'accompagnement.

MICHELET n'a pas vécu assez longtemps pour achever sa dernière grande entreprise, une vaste fresque du 19e siècle. On trouva sur sa table de travail le troisième volume entièrement fini, incluant la bataille de Waterloo. Si certains pensent que sa meilleure critique est peut-être contenue dans l'*incipit* du dernier volume – « l'âge me presse » –, on peut dire également qu'il est mort comme il avait vécu : en travaillant.

Jules MICHELET décède en 1874, puis est d'abord enterré au cimetière d'Hyères.

Le 18 mai 1876, il est inhumé au cimetière du Père-Lachaise à Paris (division 52) lors de funérailles officielles et publiques. La police estime à plus de 25 000 le nombre de personnes présentes.

NDLR : *Savez-vous que c'est MICHELET qui a donné la popularisation du personnage de Jeanne d'Arc…mais il existe aussi de nombreuses controverses à ce sujet.*



La Mairie (de nos jours)

Commune mixte avec une Justice de Paix, l'École Manuelle des métiers, l'Hôpital de Sainte Eugénie, l'Hôtel des Touristes, l'Hôtel transatlantique.

COMMUNE MIXTE

Commune mixte du DJURDJURA créée par arrêté gouvernemental du 25 août 1880 (à effet au 1er octobre), à partir de territoires distraits de la commune indigène de Fort-National. Elle est supprimée par arrêté du 27 novembre 1956.

Chef-lieu : MICHELET.



Composition :

***-BENI-BOU-AKKACH* : Territoire de tribu délimité par arrêté du 3 juillet 1900 et constitué en un seul douar nommé Keuradchat. Mais le nom de la tribu continue à être employé au cours du 20e siècle et évolue en Bou Akkache.**
Les centres municipaux de Zaknoun et de Tiroual sont créés sur son territoire par décret du 5 novembre 1945 et celui de Tiguemounine l'est par décret du 26 juillet 1946. Ils constituent la commune de Bouakkache (avec le reste du douar) par arrêté du 8 novembre 1956.

***-BENI-MENGUELLET* : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par arrêté du 12 octobre 1896. Une partie est érigée en commune (dans le département de Grande-Kabylie) et l'autre rattachée à la commune de Michelet par arrêtés du 8 novembre 1956.**
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

***-MICHELET* : Le centre de population d'Aïn-El-Hammam prend le nom de Michelet par décret du 8 novembre 1887. Il est érigé en commune par arrêté du 8 novembre 1956 (avec le centre municipal de Taourirt Menguellet), dans le département de Grande-Kabylie.**

***-TASSAFT* : Centre municipal d'Aït Tassaft créé dans le douar Ouacif de la commune mixte du Djurdjura par décret du 5 novembre 1945.**
Commune de Tassaft constituée par arrêté du 8 novembre 1956 (avec le centre d'Aït Ali Ouaharzoune et des parties de douars).
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

MICHELET était le chef-lieu de la Commune Mixte du Djurdjura créée par l'administration coloniale pour gérer les affaires administratives et militaires de la contrée. Asqif n-Ṭmana est une autre appellation de ce même lieu cependant celui-ci n'est que le nom d'une parcelle de ce centre urbain aux ramifications tentaculaires. En effet Asqif N'Tmana est l'ancienne entrée Nord de la ville correspondant à l'ancien hameau des Ait-Sidi-Saïd.



MICHELET est aussi connue pour sa fameuse fête de la cerise. Et aussi pour le tissage de tapis aux couleurs vives.

À l'origine, cette ville était le lieu où se tenait le marché hebdomadaire des Aït Menguellat, dit autrefois Thalatha Aït Menguellat (le mardi des Aït Menguellat).



Bâtiment de la Justice de paix à MICHELET

Afin de mieux connaitre cette petite localité permettez-moi de vous proposer le texte, ci-dessous, de Madame Lucienne PONS qui nous révèle certains aspects peut-être encore méconnus…

Source : http://alger-roi.fr/Alger/vos_souvenirs/pons/textes/5_attaque_michelet_pons.htm

La première attaque de MICHELET **(Auteure Lucienne PONS)**

« Mon mari avait 26 ans, j'avais 20 ans, nous étions en poste à la Commune Mixte de MICHELET, mon époux comme architecte et moi même comme rédactrice.

La commune mixte était gérée comme son nom l'indique par deux autorités officielles différentes, de première par le Gouvernement Français, via le Gouvernement Général de l'Algérie, via le Préfet, et ensuite hiérarchiquement, sous ce Préfet, se trouvait l'Administrateur des Services civils, véritable monarque pour ainsi dire sur le terrain, et de seconde part, par des Bachaghas, Aghas et Caïds qui représentaient la population kabyle.

Cette organisation était assez particulière à ces régions de Haute Kabylie ; je n'entrerai pas dans les détails exécutifs et administratifs, cela vous paraîtrez fastidieux.



Le massif montagneux du Djurdjura, particulièrement élevé de 2606 mètres environ en son point culminant, où se trouvait édifié MICHELET, était particulièrement inaccessible, fait de pitons vertigineux sur lesquels étaient établis à chacun des sommets un village kabyle, comme une forteresse, et pour accéder à ces villages n'existaient que des pistes difficilement praticables qui donnaient à pic dans des précipices ou vallées de plus de 300 mètres à 600 mètres et parfois plus de profondeur .

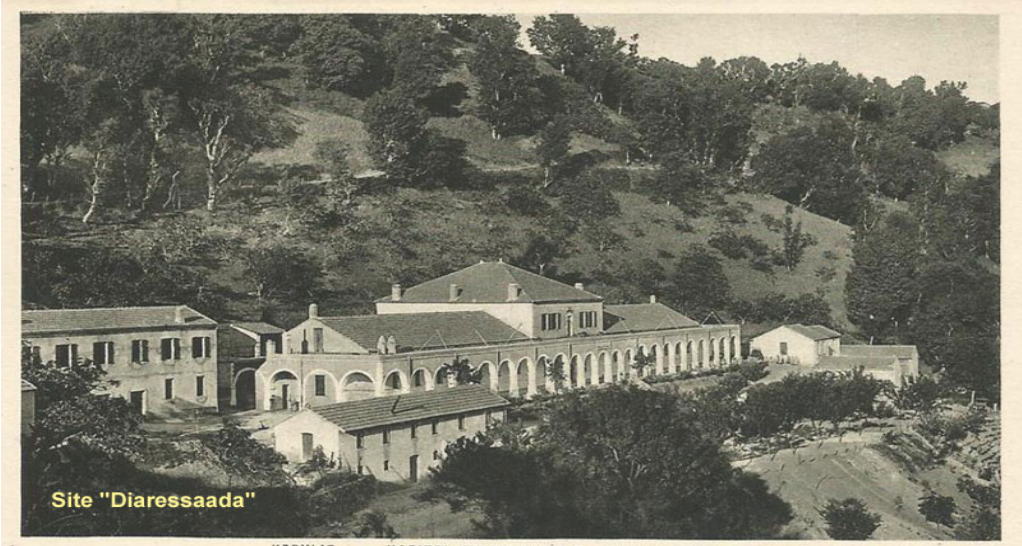
Pour accéder à MICHELET, le plus haut des villages, et avant d'atteindre le versant qui ensuite descendait par le Col de TIROURDA vers les côtes de PHILIPPEVILLE et le Constantinois, il n'y avait qu'une route construite en 1905 par l'armée du génie, particulièrement étroite, sans protection particulière du côté des précipices et des vallées, et qui tout en contournant les massifs montagneux, grimpait rudement à l'assaut du sommet à atteindre dans un risque permanent, surtout par les temps de brouillards, qui y étaient fréquents en hiver, et même en plein jour.Partant de TIZI-OUZOU qui se trouvait au pied du DJURDJURA, il fallait compter dans le meilleur des cas deux heures environ de voiture pour arriver à MICHELET, un charmant petit village de montagne, avec de jolies maisons, deux hôtels restaurants, une poste, une église, le bureau des

impôts, la pharmacie, la Commune Mixte (Centre administratif) et le ''bordj'', entouré d'un grand parc, où résidait avec sa famille et ses moghzanis (serviteurs, gardes, etc…)l'Administrateur des Services Civils, véritable Seigneur de la Région ; à l'entrée du village sur la gauche se trouvait un magnifique terrain de tennis que mon époux avait été chargé de faire construire et installer pour distraire par le sport les fonctionnaires français et kabyles de MICHELET, centre administratif, et des villages avoisinants, dont BENI-MENGUELLET que je cite en passant pour rappeler que la grande majorité de ses habitants kabyles étaient catholiques depuis Saint Augustin.

Des sœurs catholiques s'occupaient dans ce village d'un hôpital très moderne pour l'époque qui accueillait tous les malades de la région.

****

La deuxième mission de mon époux fût ensuite d'aménager les routes du col de TIROURDA et la troisième de faire construire dans les petits villages de montagnes des écoles de garçons et de filles, de véritables petits bijoux d'architecture, qui malheureusement par la suite furent incendiés par les fellaghas les lendemains même des inaugurations, surtout les écoles de filles, pour bien marquer leur refus de l'instruction française.



KABYLIE — HOPITAL SAINTE-EUGÉNIE - MICHELET (Dépt. d'Alger)
L'Hôpital adossé à la montagne des Beni-Mengallet, ouvre ses portes à toutes les souffrances et répond à son inscription « Bit-Allah », Maison de Dieu

Il y avait à cette époque-là à MICHELET un médecin extrêmement apprécié des habitants de toute le Haute Kabylie (environ 80.000 habitants à l'époque) qui ne ménageait pas sa peine, jour et nuit, pour soigner ses malades et accoucher les femmes dans les villages les plus reculés. Il s'appelait Henri LEJEUNE et son père l'avait précédé dans ces mêmes fonctions.

Pour ausculter ses patientes kabyles en ménageant leur pudeur ancestrale et traditionnelle, le Docteur LEJEUNE les recouvrait d'un drap blanc et les auscultait en passant les mains sous le drap, sans voir de ses yeux les organes des patientes, avec cela son diagnostic était considéré à juste titre comme le plus sûr et le plus infaillible.

Ce Médecin encore jeune, marié et père de son premier jeune enfant à l'époque était unanimement respecté et considéré comme un grand médecin.

****

Le village de MICHELET était presque à part égale habité de Kabyles et de Français, ces derniers un peu minoritaires. Au début des ''évènements'' les habitants de MICHELET étaient majoritairement pour la France ; certes nous savions que dans les massifs montagneux du Djurdjura se constituaient des bandes de rebelles, d'anciens repris de justice pour la plupart d'entre eux, mais personne, à part peut-être les très hauts fonctionnaires, ne savait ou n'imaginait l'ampleur qu'allait prendre ce courant FLN et les atrocités, crimes et assassinats odieux auxquels ses membres devaient plus tard se livrer à l'encontre des Kabyles tout autant que les Français.

Au village, nous vivions tous en bonne entente, certes conscients des incidents regrettables qui de jour en jour s'accentuaient, mais nous étions loin d'imaginer qu'une nuit, en 1955 si mes souvenirs sont bons, le village de MICHELET allait être encerclés puis envahis par des fellaghas !

****

Ils nous arrivaient quelquefois d'aller déjeuner dans un grand restaurant qui avait une vue magnifique sur les vallées et où nous avions l'occasion de croiser dans ce lieu de temps en temps un grand seigneur de passage, aimé et admiré des Kabyles, artiste peintre, fils de feu SAVORGNAN-DE-BRAZZA le grand explorateur pacifique, qui passait le plus clair de son temps dans les montagnes kabyles à peindre des tableaux, laissant à sa gouvernante le soin de tenir sa maison à Alger.

C'était un personnage très pittoresque mais qui en raison du grand nom qu'il portait et de son talent intimidait beaucoup la toute jeune femme que j'étais à l'époque. Je me souviens qu'il m'avait offert une jolie aquarelle qui représentait un coin de montagne sous la neige, et que j'ai dû laisser ce souvenir en quittant par la suite ma maison d'HYDRA trois jours avant l'indépendance…

Mais revenons à MICHELET et au soir de la première attaque des rebelles ! Il faisait encore très froid, mais les neiges avaient disparues (mais oui, en hiver nous avions plus de 90 cm de neige à MICHELET) et je pense que nous devions être au printemps. Un certain soir, après avoir terminé quelques visites que nous avions l'habitude de nous rendre après le travail, les uns chez les autres, tantôt chez le Commissaire, tantôt chez le pharmacien (un kabyle de grande famille marié avec une dame française qu'il avait connu pendant ses études, couple admirable avec de beaux enfants) tantôt chez un fonctionnaire, pour bavarder un moment et prendre un verre, chacun était rentré chez soi pour dîner en famille.

Il n'y avait pas de télévision à l'époque et pas de téléphone dans toutes les maisons, la radio était à peu près notre seule distraction, venant d'Alger par les ondes !...Nous habitions dans une maison entourée d'un jardin, clôturée pour la forme par une ancienne grille qui n'aurait pas résisté à un coup de pied.



Dans le rue se trouvait d'autres maisons à peu près semblables les unes et les autres, sans aucune protection particulière et il n'y avait pas encore de militaires dans le village, car sincèrement nous étions loin de supposer que ce nous appelions des ''évènements sporadiques'' se développeraient par la suite de façon particulièrement dramatique. Bref nous avions comme dans l'ordinaire des jours, diné avec Céline, une nounou kabyle catholique (d'où Céline, son prénom de baptême), qui habitait chez nous pour quelque temps, et tout aussitôt après le dîner, nous nous étions retirés chacun dans nos chambres et endormis paisiblement comme d'habitude. Or après quelques deux ou trois heures, des bruits de rafales de mitraillettes et de fusils nous tirèrent de notre sommeil.

****

Mon époux dont je suis depuis longtemps séparée, qui en plus de son métier d'architecte avait une formation militaire de haut niveau, eut immédiatement la réaction qui s'imposait, se saisissant de son révolver qui se trouvait à proximité dans le tiroir de la table de nuit (son fusil de chasse se trouvait rangé dans un coffre assez éloigné) il se posta immédiatement en biais derrière la fenêtre, protégé par le mur, pour surveiller à travers les interstices des persiennes, la porte du jardin qui donnait dans la rue, prêt à tirer si un attaquant s'avisait à pénétrer dans le jardin, tout en nous donnant l'ordre d'éteindre toutes lumières, de nous allonger à l'intérieur au ras des murs, pour éviter les balles de mitraillettes qui étaient dirigées sur les murs de notre maison, et surtout de n'ouvrir ou de ne sortir en aucun cas, et encore de ne faire aucun bruit, afin qu'il puisse entendre le moindre bruit suspect qui aurait pu provenir de l'arrière de la maison (tentative de pénétration, par exemple).

Très bonne tactique, mais il ne m'était pas facile de suivre les ordres avisés de mon mari, ma petite fille que j'avais prise dans mes bras pleurait très fort, effrayée par le boucan des mitraillettes. Céline persuadée que les rebelles voulaient s'emparer d'elle pour la tuer parce qu'elle vivait chez des français, était prise de convulsions et de tremblements et réclamait tous mes soins en poussant des cris de terreur ; quand à ma grand-mère très âgée, mais encore solide et intrépide, elle n'avait pas tout à fait pris la mesure de ce qui se passait vraiment et armée d'un balai, elle manifestait l'intention de sortir de la maison pour aller se battre avec eux et mettre l'ennemi en déroute, comme elle l'avait fait autrefois di temps de sa jeunesse, lorsque jeune veuve elle chassait la nuit à coup de bâtons les voleurs de poules qui s'introduisaient dans sa ferme à BOU-HAMEDI !...

''Autres temps, autres mœurs'', le temps n'était plus à la démonstration de force autrefois suffisante, mais qui paraissait particulièrement dérisoire dans le cas présent. Je la retenais donc d'une main de toutes mes forces par la manche de sa chemise et tenais ma petite fille de l'autre contre ma poitrine.

Céline allongée par terre ne pouvait s'empêcher de répéter terrorisée : ils vont me tuer….ils veulent me tuer… !

Moi je ne pensais à rien ! J'essayais de les calmer et cette action m'empêchait de sombrer dans la peur, mais j'avais tout de même conscience de la gravité de la situation qui pouvait d'une minute à l'autre devenir tragique.

Pendant ce temps là les rebelles circulaient dans tout le village arrosant tour à tour toutes les maisons de balles de mitraillettes et de fusil. Nous n'avions pas de téléphone. Mon mari tenait toujours sa garde derrière la fenêtre, sans mollir mais certainement avec les mêmes pensées que moi.

Nous avons su par la suite que l'Administrateur avait pu téléphoner à TIZI-OUZOU pour demander des militaires.

Quelques deux heures après ils arrivèrent et mirent les attaquants en déroute. Nous avons dû notre vie sauve au fait qu'aucun des habitants n'est sorti de sa maison et l'on peut penser aussi que c'était une première attaque d'intimidation, pour nous faire peur et nous inciter à quitter ma région. Une fois de plus j'avais eu la baraka ! »



DEPARTEMENT

Le département de Grande-Kabylie (ou de TIZI-OUZOU) est créé par le décret du 28 juin 1956. Il correspond à l'ancien arrondissement de Tizi-Ouzou du département d'Alger.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de TIZI-OUZOU fut une sous-préfecture du département d'ALGER, et ce jusqu'au 28 juin 1956. À cette date ledit département fut divisé en quatre parties, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.
L'ancien département d'Alger fut dissous le 20 mai 1957 et ses quatre parties furent transformées en départements de plein droit. Le département de TIZI-OUZOU fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 5 806 km² sur laquelle résidaient 800 892 habitants et possédait six sous-préfectures, AZAZGA, BORDJ MENAIEL, BOUIRA, DRAÂ EL MIZAN, FORT-NATIONAL et PALESTRO.

L'Arrondissement de FORT-NATIONAL comprenait 17 localités : AÏT AGGOUACHA – AÏT AKERMA – AÏT HICHEM – AÏT MIMOUN – AÏT YAHIA – ARBAA DES OUACIFS – BENI YENNI – BOU ADENANE – FORT NATIONAL –IMMESSOUHAL – IRDJEN – MICHELET – TAGUEMOUNT – TAOURIRT MIMOUN – TASSAFT AGUEMOUNE – TIZI RACHED – YATTAFEN –



ARRONDISSEMENT et DEPARTEMENT	NON-MUSULMANS	MUSULMANS	TOTAL
Arrondissement de Tizi-Ouzou	2170	138988	141158
FORT-NATIONAL	887	176702	177589
AZAZGA	864	124409	125273
BOUIRA	1300	70200	71500
PALESTRO	1370	169553	170923
BORDJ -MENAÏEL	3012	111437	114449
Département de Tizi-Ouzou	9603	791289	800892

MONUMENT AUX MORTS - *Source : Mémorial GEN WEB* -

Le relevé n°54609 de la Commune Mixte du DJURDJURA mentionne 191 noms de soldats « Morts pour la France » au titre de la Guerre 1914/1918, savoir :

ABDELKADER Ben Djoudi (Mort en 1915) -ABDELLAOUI Amer (1916) -ABDERRAHMANI Mohammed (1918) -ABDESSEMED Chabane (1918) –ACHIR Rabah (1915) –ADJOUDI Belaïd (1917) -AHMANE Mohand (1917) –AHMED Ali (1916) – AHMED EL HADJ Ali (1914) – AÏT AMROUS Saïd (1916) -AÏT DJEBBARA Saïd (1917) –AÏT GANA Ramdane (1916) –AÏT HADJI Amokrane (1916) –AÏT HOCINE Ben Arab (1914) –AÏT KACI Ali (1915) –AÏT KAKI Ahmed (1914) –AÏT MEDDOUR Amokrane (1917) –AÏT MOHAND Saïd (1916) –AÏT MOUHEB Mohammed (1918) – AÏT RAHMOUNE Ali (1918) -AÏT SALAH Mokrane (1915) –AÏT SLIMANE Mohamed (1918) –AÏT SLIMANE Mohan (1919) -AÏT ZEGKAH Méziane (1918) –AÏTABA Saïd (1916) –AÏTAKIL Laïfa (1917) –AÏTALI Bachir (1919) - AMEDJKOUB Mohand (1914) –AMER MEDJKANE Amar (1915) –AMIRI Ahmed (1914) –AMOKRANE Messaoud (1914) –AMRAUCHE Belaid (1915) –BACHIR Seghir (1914) -

EPILOGUE AIN-EL-HAMMAM

De nos jours (2008) = 20 401 habitants.

Aïn El Hammam : Après le procès, la misère continue

http://lequotidienalgerie.org/2010/10/08/ain-el-hammam-apres-le-proces-la-misere-continue/



Chômage, insécurité et pauvreté… Tout est réuni pour faire du bastion de la revendication berbère, Aïn El Hammam, une terre de désillusions. En dépit de la relaxe des deux non-jeûneurs mardi dernier, la population affiche un sentiment d'exclusion accentué par la démission des pouvoirs publics.

«La mobilisation des citoyens est devenue coutume en Kabylie. On doit se défendre et se solidariser pour réclamer nos droits fondamentaux, sinon, l'Etat nous 'bouffera'.» Parmi les centaines de personnes rassemblées à la sortie du tribunal de Aïn El Hammam, ex-Michelet, sous les regards alertes des services de sécurité, Kaci, un jeune homme, crie son ras-le-bol. Mardi 5 octobre, 10h. Le verdict de l'affaire des non-jeûneurs tombe. Les deux mis en cause, Hocine Hocini et Salem Fellak, âgés respectivement de 44 et 34 ans, sont relaxés. Les deux ouvriers journaliers étaient poursuivis pour atteinte et offense à l'un des préceptes de l'Islam pour avoir été pris en «flagrant délit», par des policiers, en train de boire et manger au deuxième jour du Ramadhan, sur un chantier.

Après ce dénouement «clément», les militants des droits de l'homme, de la cause amazigh, les anciens militants du Mouvement culturel berbère, des représentants du Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie, de SOS Libertés, des députés et autres citoyens qui ont observé un sit-in à l'extérieur du tribunal, en guise de soutien aux «dé» jeûneurs, ne se dispersent pas. La foule demeure encore quelques minutes sur place comme pour réclamer une autre justice, un droit autre que celui de la liberté de conscience, de plus en plus bafoué.

Théâtre en ruine

Avides de crier leur désarroi, des jeunes et moins jeunes profitent de la présence des journalistes sur place pour lever le voile sur un théâtre en ruine nommé Aïn-El-Hammam. Cette commune, située à 45 km du chef-lieu de la wilaya de Tizi Ouzou, Alma N'Syla, comme préfèrent l'appeler les nostalgiques, Michelet, ou Aïn-El-Hammam, compte 20 401 habitants, à travers ses 21 villages. En plus de la situation géographique montagneuse de la région au relief accidenté et au climat rigoureux, ne favorisant guère l'activité agricole, encore moins l'implantation de grands projets industriels, le facteur humain vient cruellement délabrer cette région kabyle. Le constat est unanime : «Un plan de ''contre-développement'' a été ficelé afin de museler la population de Tizi Ouzou connue pour son esprit rebelle.»

Et ce n'est pas le sénateur Mohamed Ikherbane qui le niera : «L'Etat algérien empêche la réalisation des projets en Kabylie, particulièrement à Tizi-Ouzou qui n'a ni des ressources internes ni des rentrées fiscales. Ce qui nous amène à solliciter des financements extranationaux, à l'instar du projet du PNUD destiné à la protection de l'environnement au niveau de la wilaya

et qui fait l'objet d'un blocage politique.» Entre une activité économique sous perfusion et une bureaucratie impitoyable, la commune de Aïn El Hammam s'est vu désertée de ses industriels l'un après l'autre, entraînant un taux de chômage qui touche surtout les jeunes. Samir, 29 ans, chômeur, vêtu d'un survêtement noir et blanc, tire vigoureusement sur sa cigarette avant de lancer : «Je ne travaille pas depuis des années. Pourtant, j'ai fait des pieds et des mains pour trouver avec quoi passer mes journées, en vain. Il suffit de faire un tour au siège de l'APC d'Aïn-El-Hammam pour constater l'anarchie qui y règne. Il faut faire la queue à partir de 6h30 pour retirer un simple document», déplore-t-il.

«Le pouvoir veut nous abrutir»

Et de se confier : «La jeunesse de notre région a sombré dans la drogue, la prostitution et la débauche. Mais qui est fautif ? Croyez-moi, je connais des policiers qui font introduire la drogue dans la région et la revendent aux jeunes. C'est le pouvoir qui veut nous abrutir !» Rapt, délinquance et insécurité sur la vie et les biens des citoyens pèsent lourdement quotidiennement. Hocine Azem, vice-président du Congrès mondial amazigh, de son côté, incombe cette «clochardisation» de la région de Tizi-Ouzou à la volonté de l'Etat algérien : «La vie est devenue insupportable à cause des faux barrages et des ''vrais'' barrages qui rendent la circulation difficile. Les services de sécurité, au lieu d'intervenir lorsqu'un kidnapping est signalé, préfèrent guetter les non-jeûneurs et se soucier des futilités ! C'est grâce à la mobilisation des citoyens organisée par des structures traditionnelles, telles que les comités de village, que certaines victimes ont été libérées», dénonce-t-il.

C'est alors qu'une solidarité est née entre les habitants de la région kabyle, comme le confirme Hachim Mohand Ouamar, président du conseil national du MAK : «*Si le procès des non-jeûneurs avait eu lieu dans une autre région, le verdict n'aurait pas été le même. La justice l'a emporté grâce à la mobilisation des citoyens.*»

Glissement de terrain

Par ailleurs, les enfants ne sont pas, non plus, épargnés par la négligence dont est victime la commune de Aïn El Hammam. Ils sont contraints de parcourir une dizaine de kilomètres à pied, traversant des ruelles périlleuses, faute de bus scolaire. D'autre part, le glissement de terrain affectant la zone urbaine située sur le boulevard Amirouche continue de détériorer le décor de Aïn El Hammam, et de menacer les bâtisses dont une partie a été évacuée. Selon le président de l'APC, Mouloud Ben Meziane, reconnaît que «la ville a été laissée à l'abandon depuis 1962 et ceci est dû aux précédentes gestions de la commune ».

Des projets ''urgents'' tels que l'aménagement du square, le goudronnage des routes, la démolition des baisses touchées par le glissement de terrain seront bientôt livrés. Mais ceci n'est pas la fin du calvaire des habitants de Aïn-El-Hammam, puisque les familles occupant les habitations à démolir ne trouvent toujours pas où se reloger, et les propriétaires des locaux de commerce concernés n'ont pas encore été indemnisés», avoue-t-il. En dépit des promesses, les citoyens affirment que même les responsables locaux (P/APC, wali…) n'ont pas la capacité de relancer le développement de la région, «puisqu'ils doivent obéir aux décideurs», comme le révèle le président du conseil national du MAK. Sur les marches du tribunal, Kaci a applaudi le verdict, comme tous les autres manifestants. Avant de repartir vers son quotidien, sans plus d'espoir pour ses lendemains.

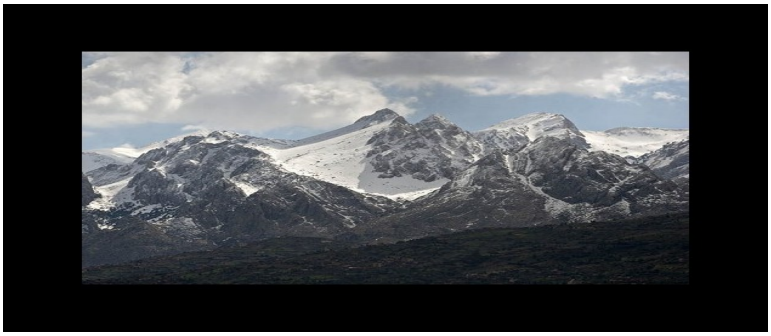
L'Algérie Kabylisée

(Auteur R. PERRIN (*Laboratoire de Géographie d'Aix*)

Source : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit_0025-8296_1964_num_5_3_1135

L'ALGERIE Kabylisée par Jean MORIZOT – Cahiers de l'Afrique et de l'Asie VI, Paris 1962, 163 pages….

Ce titre sonne étrangement au lendemain d'une crise qui a vu la Grande Kabylie se soulever contre le gouvernement algérien. Que le dénouement de celle-ci ait été fort différent de ce que monsieur MORIZOT prévoyait, n'enlève rien à la portée de son livre, car le problème kabyle reste posé.



Le DJURDJURA

L'auteur, ancien Administrateur des services civils de l'Algérie considère qu'il y avait dans ce pays au 19ème siècle, deux sociétés fort différentes. D'une part l'Algérie nomade, arabe, vivant de ses troupeaux et de quelques cultures de céréales, prépondérantes jusqu'en 1830. D'autre part une Algérie paysanne et montagnarde, berbère, repliée sur elle-même et menacée d'asphyxie dans ses villages déjà surpeuplés. La première, vaincue par les Français, ne s'est jamais reprise ; elle s'est peu à peu désagrégée et ne joue plus aucun rôle aujourd'hui. La seconde a été favorisée par la paix française qui lui a offert en Algérie d'abord, en France ensuite, un champ d'expansion à la mesure de son dynamisme démographique et de ses

ambitions. C'est cette lente ascension des sociétés berbères durant l'ère coloniale que l'auteur décrit ici, afin d'expliquer leur emprise sur l'Algérie nationaliste et indépendante.

En fait, ni les Mzabites, ni les paysans de l'Aurès ne sont étudiés, mais seulement des communautés villageoises kabyles, et plus particulièrement en Grande Kabylie, celles du pays ZOUAOUA (région de FORT-NATIONAL, MICHELET). Analysant l'économie ancienne de ces villages, l'auteur insiste sur la présence d'une chênaie à glands doux dont le rôle est comparé à celui des châtaigneraies de l'Europe méditerranéenne. Il souligne la médiocrité des ressources agricoles, la faiblesse de l'élevage et, déjà, l'importance des activités complémentaires : artisanat et surtout colportage à travers toute l'Algérie. Plus que cette pauvre économie, ce sont les institutions sociales qui ont fortifié les communautés kabyles. Chaque village constituait une unité politique indépendante, dirigée par la djemaa où les anciens jouaient un rôle prépondérant. Par son intermédiaire et aussi à travers la famille kabyle, la collectivité exerçait sur chaque individu une forte emprise. Le compte rendu d'une séance de la djemaa d'un village est très significatif. Les migrants eux-mêmes n'échappaient pas à cette contrainte. Ils partaient seuls et laissaient femmes et enfants à la charge et sous la surveillance du village. En pays étranger ils se retrouvaient, se regroupaient selon leur origine et se soutenaient, matériellement et moralement. De cette façon le village favorisait l'émigration – indispensable à sa survie – mais l'empêchait de devenir définitive pour ne pas perdre ses forces vives, les migrants se recrutant parmi les jeunes. Ces structures et ces mentalités sont comparées à celles des montagnes du bassin méditerranéen et l'auteur en conclut, qu'au temps de la conquête, ces sociétés chrétiennes ou musulmanes, avaient un niveau de vie et un degré de civilisation assez peu différents.

Puis on passe à l'évolution de ces communautés durant la période coloniale. Seule l'Algérie nomade et semi-nomade a été touchée par la colonisation. Les pays Kabyles, accidentés et surpeuplés, n'ont guère été entamés et les sociétés villageoises s'y sont maintenues, d'autant plus que l'émigration a pu se développer largement.

Dans cette évolution, il faut distinguer plusieurs périodes. De 1830 à 1880, les Kabyles sont les seuls indigènes acceptant et recherchant du travail dans les centres de colonisation et les villes. Ils perçoivent alors des salaires élevés pour l'époque, ce qui expliquerait le paiement rapide de la contribution de Guerre imposée par de GUEYDON après la révolte de 1871.

De 1880 à 1920, l'accroissement de la population musulmane, la ruine de l'artisanat local entraîne une abondance de la main-d'œuvre et une baisse des salaires sur le marché algérien du travail : le sous-emploi apparaît. Les Kabyles prennent alors le chemin de la métropole, ils y sont colporteurs, puis ouvriers dans les usines du Nord et de la région parisienne. La première guerre accélère ce mouvement. De 1920 à 1946, les pasteurs céréaliculteurs abandonnent en grand nombre leur mode de vie antérieur et cherchent à s'embaucher comme ouvriers agricoles, les salaires continuent à baisser : en 1914, il fallait 10 journées de travail à un journalier pour gagner un quintal de blé, en 1944, il lui en faut 15 à 20. Plutôt que dans l'agriculture, les Kabyles cherchent du travail dans les mines, les ports, les usines ; beaucoup deviennent aussi commerçants ou employés des administrations. L'émigration vers la métropole se développe considérablement.

Dans la période récente (1946-1960) malgré les réformes politiques et les mesures économiques, l'appauvrissement des masses musulmanes entraîne un déséquilibre foncier dangereux : ainsi à LAPASSET (arrondissement de CASSAIGNE) les colons avaient reçu à l'origine un périmètre de colonisation de 1000 hectares, ils en possédaient 3500 en 1946, tandis que sur 1105 familles musulmanes, 403 ne possédaient plus rien et 169 avaient moins de 20 ares chacune. L'émigration transméditerranéenne intéresse alors pour 50 % de ses effectifs, des gens originaires des régions de colonisation, des hautes plaines notamment, où la culture mécanisée des céréales se généralise.

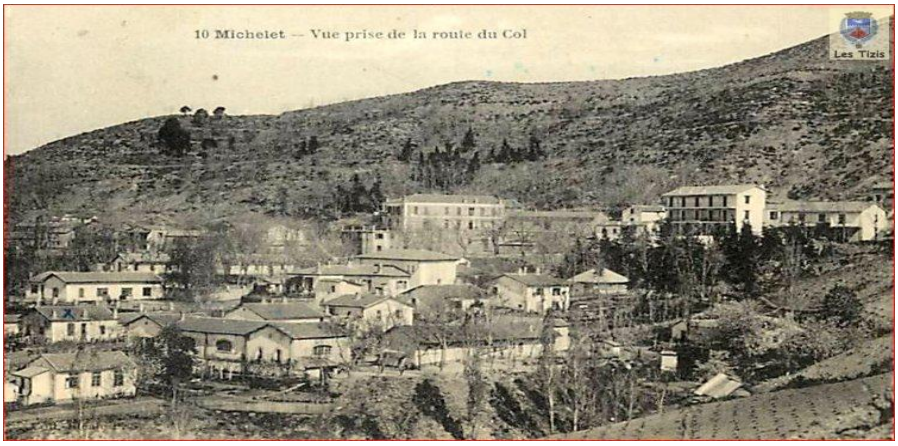
C'est en ce sens que l'Algérie s'est kabylisée : les Algériens n'ont pu subsister qu'en quittant la terre natale comme les kabyles le faisaient depuis longtemps. L'émigration généralisée rend les économies régionales étroitement dépendantes des gains réalisés au dehors. La production locale ne représente plus, par endroits, que 30 et même 20% des moyens d'existence des habitants. L'exemple de la Commune Mixte de SIDI-AÏCH est particulièrement net : ses 129.000 habitants disposent en 1949 de 885 millions provenant des ressources agricoles, de 100 millions de salaires gagnés localement, surtout de 2 milliards envoyés par les 15.000 émigrés. Ceux-ci ne jouent plus seulement un rôle d'appoint mais un rôle essentiel dans la survie de la communauté. Ils supportent alors de plus en plus difficilement les contraintes que les forces traditionnelles prétendent exercer sur eux. Ceci est vrai surtout dans l'Algérie nomade et semi-nomade d'autrefois, où les structures sociales étaient lâches.

Dans les pays kabyles par contre, les communautés villageoises se sont maintenues ; la djemaa, par exemple, officiellement supprimée en 1871, a subsisté, devenant occulte mais reste vivante, écoutée, obéie. C'est cette Algérie des villages et des montagnes qui s'est révoltée contre la puissance coloniale, alors que celle-ci l'avait favorisée au détriment de l'Algérie nomade. Pour l'auteur elle constitue la seule force de l'Algérie indépendante, c'est pourquoi il envisage une prise en main de toutes les structures politiques et économiques du nouvel état par les Kabyles.

La réalité est semble-t-il, plus complexe et l'actualité permet de corriger ce que ces conclusions ont de schématiques. C'est d'ailleurs le principal reproche que l'on peut faire à l'auteur : une généralisation systématique à partir des de faits locaux. Ainsi la chênaie à glands doux n'existe en Grande Kabylie qu'au Sud du SEBAOU. Elle ne peut donc expliquer les fortes populations des autres montagnes kabyles, dès lors que la comparaison avec la châtaigneraie ne se justifie pas. Les autres exemples sont très souvent pris dans le DJURDJURA et leur valeur étendue à l'ensemble de l'Algérie orientale. En fait une étude de l'évolution des sociétés rurales algériennes dans cette région demanderait plus de matériaux.

Monsieur MORIZOT l'a seulement esquissée. Par contre il a analysé avec beaucoup de lucidité la politique française en Algérie et notamment ses aspects pro-kabyles et anti-arabes. Utilisant des rapports d'administrateurs, des études du Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique Moderne, il a eu accès à des sources que le géographe ne réussit pas toujours à atteindre. Celui-ci regrettera que M. MORIZOT ne nous ait pas renseignés sur les niveaux de vie des populations algériennes durant ces vingt dernières années. Des enquêtes sérieuses on été faites par l'administration qui en a tenu les résultats secrets. La personnalité de l'auteur laissait espérer qu'un coin du voile serait soulevé. Il fait croire qu'il s'est heurté aux mêmes

difficultés que les géographes et souhaiter que, les passions aujourd'hui apaisées, les chercheurs puissent enfin accéder à ces renseignements.



3/ Le député William WIDENLOCHER

Né le 9 novembre 1912 à Bordj-Bou-Arreridj et décédé le 20 août 1991 à Nice (Alpes-Maritimes).
Député de Sétif de 1958 à 1962.



Biographie :

William WIDENLOCHER est issu d'une famille de Français d'Algérie d'origine alsacienne implantée à une soixantaine de kilomètres de Sétif, dans le Constantinois. Descendant de ces Alsaciens qui, après l'annexion allemande de 1871, ont choisi de s'installer en Algérie, il est le fils d'un directeur d'école devenu interprète judiciaire d'arabe et de kabyle, mort sur le front pendant la Première guerre mondiale.

Admis au lycée d'Alger, il fait ensuite ses études à l'université d'Alger dont il sort licencié en droit, diplômé de droit musulman et titulaire d'un diplôme d'études supérieures d'économie politique. C'est à Oran qu'il commence sa carrière professionnelle, en tant que magistrat de 1937 à 1942, date à laquelle il entre comme avocat au barreau de Sétif.

Engagé volontaire pendant la Seconde guerre mondiale, il est admis dans le cadre des officiers défenseurs du corps expéditionnaire français avec grade de capitaine et participe à ce titre à la campagne d'Italie en 1943-1944. Puis il est nommé capitaine de justice militaire en 1944-1945 et prend part aux combats en France et en Allemagne. En 1945, il reprend son activité d'avocat à Sétif, avant de partir exercer la profession d'avoué à Batna de 1947 à 1953. En 1953, il devient avoué près le tribunal de grande instance de Sétif. En parallèle de son activité professionnelle, il s'engage dans la vie politique au sein du parti socialiste ; il devient secrétaire de la section SFIO de Sétif dans les années 1950.

Après le déclenchement de la lutte d'indépendance nationale algérienne avec les attentats du 1er novembre 1954, les élections législatives de 1956 sont ajournées sine die par le gouvernement à direction SFIO de Guy MOLLET. Les élections locales sont également suspendues, et les municipalités vidées de leurs conseillers « musulmans » massivement démissionnaires. Un régime transitoire est instauré, qui remplace les conseils municipaux par des « délégations spéciales », mises la plupart du temps sous autorité militaire, jusqu'aux élections municipales de 1959.

A Sétif, William WIDENLOCHER est le premier vice-président de cette structure en 1957-1958. En 1958, partout en Algérie, les délégations spéciales tombent sous l'autorité des comités de salut public, souvent dominés par les « ultras » et dont les socialistes sont exclus, ce qui explique sans doute son retrait. En 1957, il entre au conseil général du département de Sétif, créé par la réforme des circonscriptions administratives de l'Algérie, et y reste jusqu'en 1959. Il y est rapporteur général du budget. L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, après les manifestations du 13 mai 1958, relance le processus électoral. Des élections législatives sont prévues pour la fin du mois de novembre de la même année ; les règles du suffrage sont par ailleurs profondément modifiées.

Pour la première fois, l'Algérie va élire ses représentants à l'Assemblée nationale dans un collège électoral unique, comprenant aussi bien ceux qu'on appelle alors les « Français de souche européenne » (FSE) et les « Français de souche Nord-africaine » (FSNA).

Pour la première fois également, les femmes issues de cette dernière catégorie sont appelées à se prononcer. Les particularités de ce scrutin tiennent aux dispositions contenues dans l'ordonnance du 16 octobre 1958 relative à l'élection des députés des départements d'Algérie à l'Assemblée nationale. Cette dernière instaure un scrutin de liste majoritaire à un tour, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats doit, en outre, « respecter une certaine proportion entre les citoyens de statut civil de droit commun et les citoyens de statut civil local, afin de permettre une juste représentation des diverses communautés ». Dans la dix-septième circonscription algérienne, celle de Sétif, cette répartition est fixée à un candidat de statut civil de droit commun et trois candidats de statut civil local.

Aux élections législatives du 30 novembre 1958, William WIDENLOCHER mène ainsi, dans la circonscription de Sétif, une liste de « Défense républicaine et d'action sociale ». S'il se revendique du parti socialiste, il est le seul des quatre candidats, parmi lesquelles figure une femme « musulmane », à revêtir une étiquette politique. La liste affiche d'ailleurs très nettement son soutien au général de Gaulle, et sa confiance en celui qui est apparu comme un homme providentiel « dans les jours les plus sombres ».
WIDENLOCHER fait campagne sur plusieurs thèmes : la politique économique et sociale d'abord, avec la suppression des bidonvilles et la scolarisation complète. Mais la profession de foi affirme aussi la confiance des candidats en une solution française du problème algérien, et place fermement leur action « sous les plis du drapeau tricolore que tant de musulmans ont défendu en sacrifiant leur vie. »

Les candidats se prononcent pour la reconnaissance de la « personnalité » algérienne, et en son sein de la « liberté pour chacun dans le domaine des croyances, des religions, des coutumes », de l'« égalité des races en droits et en devoirs » ; ils défendent en particulier l'émancipation de la femme « musulmane ».
Enfin, ils revendiquent la « fraternité entre tous les habitants de ce pays ». C'est bien une paix française que les candidats appellent de leurs vœux, susceptible de faire émerger une « Algérie nouvelle ». L'appel à la fin du conflit est martelé : « Trop de sang a coulé dans les rues de nos villes et de nos villages… Assez de tueries inutiles. Assez de crimes et de larmes ». La liste menée par William WIDENLOCHER n'affronte qu'une seule liste concurrente, dite « d'Union pour l'Algérie nouvelle ». Le scrutin est marqué par une très forte abstention, avec 48 % des inscrits de la dix-septième circonscription qui ne se présentent pas au bureau de vote. Les résultats sont, en outre, relativement serrés ; la liste de « Défense Républicaine et d'action sociale » remporte cependant les quatre sièges de députés avec 52% des suffrages exprimés.

Élu député au Palais Bourbon, William WIDENLOCHER entre au groupe socialiste. Sa formation juridique lui vaut d'être nommé membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à plusieurs reprises en 1959, 1960, 1961 et 1962. Il est également membre, en octobre 1959, de la Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant séparation du culte musulman et de l'Etat.

Le 16 janvier 1959, de même que son secrétaire fédéral Guy MOLLET, il vote contre le programme du gouvernement Debré, et le 3 juin 1959 contre le projet de règlement définitif de l'Assemblée nationale. Le 15 octobre 1959, il se prononce pour la déclaration de politique générale présentée par le Premier ministre et vote, le 23 décembre de la même année, contre le projet de loi sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés. Le 2 février 1960, il vote pour les pouvoirs spéciaux du gouvernement et, le 27 avril 1962, il se prononce contre le programme du gouvernement Pompidou. Malgré son élection sur une liste sans couleur politique, il agit en député socialiste discipliné.

Le 3 juillet 1962, William WIDENLOCHER cesse d'appartenir à l'Assemblée nationale, comme l'ensemble des députés élus.

SYNTHESE établie grâce aux Auteurs précités et aux Sites ci-dessous :

http://encyclopedie-afn.org/Histoires Michelet - Ville
http://alger-roi.fr/Alger/vos_souvenirs/pons/textes/5_attaque_michelet_pons.htm
https://www.youtube.com/watch?v=mNPVQpjId4g
http://iferhounene.wordpress.com/2012/05/17/iferhounene-guerre-dalgerie-5compagnie-du-6bca-a-tizi-n-djemaa/
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit_0025-8296_1964_num_5_3_1135
http://www.cartespostales-afriquedunord.com/algerie_michelet.html
http://www.algeriepyrenees.com/article-25501533.html
https://www.lestizis.fr/Kabylie-1900/Villages-de-Kabylie-1900/Michelet/index.html#img=Michelet-VueGenerale-02.jpg
www.vitaminedz.com

BONNE JOURNEE à tous.

Jean-Claude Rosso **[jeanclaude.rosso4@gmail.com]**